

1981/77. Tendances et principaux problèmes, notamment en ce qui concerne les métaux rares, en particulier le tantale, le niobium (colombium) et le lithium

Le Conseil économique et social,

Eu égard à sa résolution 1954 (LIX), du 25 juillet 1975, sur les problèmes relatifs à l'existence et à la disponibilité des ressources naturelles,

Rappelant que les questions ayant trait aux matières premières des industries du cuivre, du nickel, du chrome, du molybdène, du cobalt, du vanadium, des phosphates et de la potasse ont été examinées lors de précédentes sessions du Comité des ressources naturelles,

Réaffirmant que le Comité des ressources naturelles devrait continuer à examiner les problèmes relatifs à l'existence et à la disponibilité des ressources naturelles de certains minéraux et métaux,

Prie le Secrétaire général d'établir, en vue de la soumettre au Comité des ressources naturelles à sa huitième session, un rapport évaluant les perspectives de mise en valeur des métaux rares, eu égard en particulier au tantale, au niobium (colombium) et au lithium et en accordant une attention spéciale aux mesures qui pourraient être prises dans les pays en développement pour accroître la prospection et la production de ces métaux.

*41^e séance plénière
24 juillet 1981*

1981/78. Etude des investissements prévus dans la mise en valeur des ressources minérales

Le Conseil économique et social,

Eu égard à sa résolution 1954 (LIX), du 25 juillet 1975, sur les problèmes relatifs à l'existence et à la disponibilité des ressources naturelles,

Considérant que l'investissement continu dans la prospection des ressources minérales et dans les nouvelles mines et usines de traitement est d'une grande importance pour le développement du secteur des minéraux de tous les pays, en particulier des pays en développement, et pour assurer un approvisionnement ininterrompu en matières premières minérales essentielles,

Conscient de ce que, malgré son importance pour les décisions de politique générale prises par les gouvernements, l'information sur les investissements prévus et sur leur répartition régionale n'est pas dûment accessible à la plupart des pays en développement ou bien est souvent peu sûre et insuffisamment détaillée,

Reconnaissant que dans bien des cas les informations sur l'exécution effective des programmes de prospection et la mise en place d'une capacité nouvelle ne sont pas aisément disponibles,

Prie le Secrétaire général de préparer pour le Comité des ressources naturelles à sa huitième session un rapport analysant les investissements prévus et les investissements réellement effectués dans les principales industries minérales, eu égard en particulier à la répartition régionale de la prospection et de la mise en valeur des ressources

minérales, et accordant une attention spéciale aux mesures qui pourraient être prises pour aider les pays en développement à renforcer leur capacité de faire face rapidement à des situations changeantes et d'établir et appliquer des politiques efficaces de mise en valeur des ressources minérales.

*41^e séance plénière
24 juillet 1981*

1981/79. Existence et disponibilité de certains produits minéraux: phosphates et potasse

Le Conseil économique et social,

Eu égard à sa résolution 1954 (LX), du 25 juillet 1975, concernant les problèmes relatifs à l'existence et à la disponibilité des ressources naturelles,

Considérant qu'un certain nombre de pays en développement s'intéressent à une évaluation de la situation en ce qui concerne la prospection et l'exploitation des matières premières locales utilisables pour la production d'engrais, en particulier les phosphates, et notant les recommandations et conclusions figurant dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Existence et disponibilité de certains produits minéraux: roches phosphatées et potasse »¹¹⁴,

Tenant compte des travaux concernant les engrais entrepris par d'autres organismes des Nations Unies dans le secteur des engrais, comme l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, ainsi que du projet de recherche du Programme international de corrélation géologique concernant les ressources en phosphates,

1. *Prie le Secrétaire général d'établir pour la huitième session du Comité des ressources naturelles un rapport déterminant les nouveaux sites qui pourraient se prêter dans les pays en développement à la prospection de phosphates et de potasse, à l'aide, le cas échéant, des techniques avancées, sur la base des données géologiques disponibles;*

2. *Prie le Secrétaire général de prêter son concours pour l'évaluation, sur la base des données disponibles, des gisements connus ou récemment découverts, en tenant compte: a) de la nécessité d'utiliser les minerais à faible teneur et d'exploiter les sources locales de matières premières pour la fabrication d'engrais; b) des avantages économiques qu'offre l'application directe du phosphate brut dans l'agriculture; et c) de la nécessité d'une mise à jour des données concernant l'existence dans l'avenir de ces ressources non renouvelables;*

3. *Prie le Secrétaire général, agissant en collaboration avec les autres organismes des Nations Unies intéressés, d'examiner la possibilité d'organiser certaines activités, notamment des séminaires et des voyages d'étude, pour aider les pays en développement à identifier et par la suite à évaluer, des points de vue technique et économique, les ressources qu'ils possèdent en matières pre-*

¹¹⁴ *Ibid.*